

25^c.

Journal du Lot

25^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes.....	3 mois 11 fr. 50	6 mois 21 fr.	1 an 38 fr.
Autres départements.....	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TELEPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE
Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	2 fr. 25
RECLAMES 3 ^e page (— d' —).....	3 fr. 50
» 2 ^e page (— d' —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÈNEMENTS

Il ne faut pas que la joie d'avoir échappé à la guerre nous fasse croire que nous avons remporté une victoire. Il ne faut pas non plus oublier que, sans l'armée française et la flotte britannique, qui étaient derrière eux, Daladier et Chamberlain n'auraient pas gagné la paix.

Il ne faut pas que la joie d'avoir échappé à la guerre nous fasse croire que nous avons remporté une victoire. Il ne faut pas non plus oublier que, sans l'armée française et la flotte britannique, qui étaient derrière eux, Daladier et Chamberlain n'auraient pas gagné la paix.

La loi du plus fort !...
Pourvu que la leçon ne soit pas perdue et que l'on ne rentre pas de nouveau dans ce cycle de négligences et d'erreurs qui nous ont amenés à ce point d'avoir à choisir entre faire la guerre ou laisser faire ça !...

qu'il n'est pas seul en Europe et qu'à l'avenir il lui faudra compter avec des puissances qui ne sont pas encore résignées à tout subir.

Si l'on avait seulement réglé à Munich la « question de procédure », c'est-à-dire la manière dont Hitler va couper bras et jambes à un pays qui n'est coupable que d'exister, cela ne serait pas grand-chose. Mais le maître du Reich a été informé que l'hégémonie allemande sur l'Europe ne serait pas admise sans résistance. C'est à cela, en fin de compte, qu'aura servi le voyage à Munich de MM. Daladier et Chamberlain.

Et cet avertissement pour l'avenir, c'est tout de même quelque chose !

Pourvu qu'on se mette en mesure de le tenir... Si nous le voulons, rappelons-nous ceci, qui est très important.

A quoi doit-on avoir pu sauver in extremis ce qu'on a sauvé à Munich ? Est-ce à la seule négociation ? Non, c'est à la force !

Pourvu qu'on se mette en mesure de le tenir... Si nous le voulons, rappelons-nous ceci, qui est très important.

A quoi doit-on avoir pu sauver in extremis ce qu'on a sauvé à Munich ? Est-ce à la seule négociation ? Non, c'est à la force !

Le prestige de la France était en cause dans ce conflit ! Son prestige et aussi son intérêt !

J'entends par là qu'il allait permettre de juger ce que valent son alliance et son amitié. Les pays d'Europe centrale allaient savoir s'ils ne font pas une mauvaise opération en se mettant de notre côté, s'ils ne risquent pas d'y perdre leur liberté et leur vie, s'il ne leur est pas plus profitable et plus sûr d'entrer dans le camp ennemi, dans l'orbite du Reich hitlérien.

Une force qu'on n'a pas eu à employer parce qu'on avait eu soin de la bien faire voir, d'abord ! Une force qui n'avait pas besoin d'être matériellement présente pour être là. C'est elle qui a donné à nos négociateurs l'autorité persuasive que, sans elle, toute leur éloquence n'aurait pu avoir.

Daladier et Chamberlain ont pu parler et se faire entendre ; ils ont pu utilement négocier parce qu'Hitler et Mussolini savaient que la France et l'Angleterre avaient préparé tout ce qu'il fallait pour se battre !

Car, en ces matières tout n'est, suivant la juste expression de la Dépeche, qu'une question de force. Et nous en avons fait l'expérience, il y a deux ans. Après notre renoncement inouï lorsque l'Allemagne réoccupait la Rhénanie, nous avons assisté au début du grand lâchage !... La Belgique rompit son traité d'alliance, la Yougoslavie commença sa conversion vers Hitler, la Roumanie s'immobilisa dans une inquiétude pleine de perplexité, et sans l'énergique intervention du roi Carol qui sait où elle se serait allée ?... Seule, la Tchécoslovaquie nous resta inébranlablement fidèle.

Un homme sensé ne peut se faire à-dessus la moindre illusion : sans l'armée française et sans la flotte britannique qui étaient derrière eux, Daladier et Chamberlain n'auraient pas gagné la paix...

EMILE LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

L'homme du jour

M. Edouard Daladier n'était encore que professeur d'histoire au lycée de Marseille. Il venait d'être battu aux élections législatives de 1914 par un candidat qui avait déjà fait cette facile démagogie du pacifisme qui séduit aisément les foules. Lorsque le jeune professeur reprit son cours ses élèves qui l'adoraient lui firent une petite manifestation d'amitié. Alors lui, gravement :

— La France s'abandonne, mes enfants, devant la guerre qui vient. Peut-être est-ce vous qui paierez les erreurs d'aujourd'hui. Et j'ai peur que l'échéance ne sonne vite.

Quelques mois plus tard, ce trop bon prophète rejoignait en hâte son régiment.

Il aimait déjà la vie avec une sorte de passion fervente et s'efforçait de la faire aimer aussi ardemment par ses élèves. On traduisit un jour devant le Conseil de discipline, dont il était membre, un enfant « coupable d'avoir manqué la classe d'histoire pour aller visiter le musée municipal ». M. Daladier refusa de voter l'exclusion demandée par le professeur ; il disait :

— Cet élève a appris plus d'histoire au musée qu'en un mois de classe !

Aussi démocrate que quiconque, M. Daladier ne se fait aucune illusion sur ce que signifie pratiquement la formule égalitaire :

En France, lui disait-on, chacun est plus sensible encore à l'égalité qu'à la liberté.

— Soit, fit-il. A condition qu'on admette que l'égalité intégrale n'est qu'un mot !

— Assurément le soleil luit pour tout le monde !

Alors M. Daladier :

— Assurément, le soleil luit pour tout le monde, mais vous n'êtes pas friteux, et moi je le suis !!!

Le mutisme du président du Conseil est légendaire. Légendaire aussi ses mines bourruées.

Informations

L'arrivée de M. Daladier au Bourget

L'avion « Poitou » d'Air-France, emportant M. Daladier et sa suite, a quitté Munich à 13 heures 30. M. Daladier a été l'objet, sur tout le parcours de l'hôtel à l'aérodrome, d'ovations chaleureuses.

M. Daladier a longuement salué la foule qui l'accueillait.

L'avion ramenant de Munich, M. Daladier est arrivé au Bourget à 15 h. 55. C'est au milieu d'un enthousiasme indescriptible que l'avion « Poitou » s'est posé sur l'aérodrome du Bourget.

M. Daladier a fait la déclaration suivante : « Je reviens d'Allemagne. Les négociations ont été difficiles, mais j'ai la conviction profonde que l'accord conclu était indispensable au maintien de la paix de l'Europe. J'ai également la certitude aujourd'hui, que grâce au désir de concessions mutuelles et à l'esprit de collaboration qui a animé l'action des quatre grandes puissances occidentales, la paix est sauvée. »

Troupes françaises en Tchécoslovaquie

Au conseil de cabinet de mardi, le président du conseil fera connaître les troupes désignées pour aller occuper les territoires plebiscitaires de Tchécoslovaquie avec les troupes anglaises.

Il est question d'envoyer à la fin de la semaine prochaine cinq mille hommes.

Evacuation des troupes tchèques

L'évacuation par les troupes tchécoslovaques, fixée au 1^{er} octobre, du premier secteur du territoire délimité par la convention de Munich, a été exécutée dans l'ordre d'après les directives fixées. Il ne s'est produit aucun incident.

Vers un accord franco-allemand

Dans son numéro de dimanche, le « Sunday Dispatch » publie la brève note suivante :

« D'une source particulièrement digne de foi on apprend pour aller occuper les territoires plebiscitaires de Tchécoslovaquie, similaire à celle signée par M. Hitler et M. Chamberlain, sera publiée très prochainement. »

D'autre part, l'« Evening News » rapporte aujourd'hui que dans les cercles gouvernementaux berlinois, la déclaration de M. Chamberlain et de M. Hitler est considérée comme équivalente à un pacte de non-agression et que la déclaration franco-allemande prévue aura un caractère identique.

En ce qui concerne les rapports avec la France, le rédacteur diplomatique de la « Boersen Zeitung » déclare que M. Daladier aura senti à Munich que les rapports franco-allemands peuvent être considérés d'un nouvel œil et peuvent prendre de nouvelles formes.

Les revendications hongroises

Le ministre de Hongrie a remis à M. Camille Krotta ministre des affaires étrangères de Tchécoslovaquie une note par laquelle le gouvernement hongrois demande en tenant compte de la décision de la conférence de Munich que des négociations directes soient engagées entre les gouvernements de Budapest et de Prague et demande au gouvernement de Prague de répondre rapidement quand et où le gouvernement tchécoslovaque serait prêt à ouvrir ces négociations.

Le gouvernement hongrois considère qu'il est dans l'intérêt, non pas seulement des deux Etats intéressés mais de l'Europe tout entière, que ces négociations soient menées rapidement et qu'elles aboutissent d'une façon positive.

Cession à la Pologne

Le communiqué officiel suivant est publié :

« La note polonaise du 30 courant, qui précisait notamment les postulats du gouvernement polonais concernant la restitution de la Silésie de Cieszyn à la Pologne, a été acceptée, samedi, dans toute son étendue, par le gouvernement de la République tchécoslovaque. »

Conformément à la teneur de la note polonaise, la région de Cieszyn sera transférée aux autorités militaires polonaises d'ici le 2 octobre, à 14 heures.

L'évacuation et le transfert aux autorités militaires polonaises, des régions du district de Cieszyn, ainsi que du district de Frystadt, seront effectués dans l'espace de dix jours. »

Et, à ce sujet, il nous revient un mot du pacha de Marrakech, le fameux Glaoui, comme il sortait d'un entretien avec le ministre de la Guerre, il y a quelques années ; des notables demandant au pacha quelle impression lui avait faite M. Daladier :

« C'est un chien sans queue, répondit simplement le Glaoui. On ne peut pas savoir s'il est content ou non. »

En ces heures tragiques, notre Premier a gardé tout son sang-froid. Il juge exactement la situation lorsqu'il dit :

— Nous vivons des journées où il faut avoir du nerf, et pas de nerfs !

La Tchécoslovaquie cède

Le gouvernement a répondu affirmativement à la note polonaise, remise, vendredi soir, au gouvernement tchécoslovaque et demandant l'évacuation du territoire de Cieszyn (Teschen).

L'occupation de ce territoire aura lieu ultérieurement.

Le conflit sino-japonais

A la suite de quatre jours de violents combats, les Japonais, qui avaient lancé une deuxième attaque contre les troupes chinoises le long de la route Jui-chang-Wuning, ont été complètement battus hier après-midi.

Au cours des combats, le régiment Miyazuki, de la division Yamashita, et les 145^e, 142^e et 147^e régiments de la 100^e division ont été exterminés. Le total des pertes japonaises sur ce front au cours des quatre derniers jours est estimé à plus de 6.000 hommes. Les Chinois ont fait un grand nombre de prisonniers de guerre et se sont emparés d'importantes quantités d'armes et de munitions.

Les stocks d'or aux Etats-Unis ont augmenté de 600 millions au cours du mois de septembre, ce qui porte à plus de 13 milliards 700 millions de dollars soit 500 milliards de francs, le total des stocks d'or des Etats-Unis.

Mme Burel, de Notre-Dame-de-Sailliac (Dordogne), et 6 de ses enfants ont été intoxiqués par des champignons. Quatre des enfants et la mère ont été hospitalisés.

Deux octogénaires, Mme et M. Jean Paquet, des Artigues-de-Lussac (Gironde) ont célébré leurs noces de diamant. Ils ont en effet convolé en justes noces en mai 1878.

EN PEU DE MOTS...

On annonce la mort du maréchal Averoso, ancien président du Conseil de Roumanie.

Conformément à la promesse qu'ils avaient faite au ministre de l'Air, les ouvriers ont travaillé samedi normalement dans presque toutes les usines d'aviation de la région parisienne.

Le préfet du Var vient de lancer une circulaire pour que soient appliquées toutes les prescriptions empêchant une hausse illicite du prix des denrées.

Un colonel passe en revue ses troupes. Il tient à prendre une part personnelle à l'instruction de ses hommes.

Le Père du régiment avise le trouper Balu et lui pose une question :

— Voyons, vous ! soldat Balu, avez-vous compris ce que c'est qu'un héros ? Répondez.

— Ben, mon colonel, un héros c'est comme qui dirait un type, un pépère, qui n'a pas froid aux yeux, qui a le cœur bien accroché... enfin, c'est un homme tout ce qu'il y a de plus homme...
— Bien répondu. Mais pour me montrer que vous avez bien compris, citez-moi un héros !
— Ben... Jeanne d'Arc, mon colonel !

Histoire normande.

Un touriste parisien s'était juré de faire répondre un Normand d'une façon catégorique. Rencontrant, ces jours derniers, un Rouennais de ses amis devant la « Tour de Beurre », notre voyageur demanda au Normand où il va en vacances.

— J'irai à la mer ? lui répond le Normand. Je ne sais pas ! J'ai des rhumatismes. Ira-je à la montagne ? L'habitude ne me réussit pas. Et je n'ai pas la campagne. Que me conseillez-vous ? — Ma foi, répond le Parisien, j'hésiterais... — Oui, je vous remercie, c'est ce que je vais faire ! » répond froidement le Normand.

Le touriste n'en est pas encore revenu !

Un garçon modèle.

— Ah ! Monsieur, vous avez un fils ?
— Oui un garçon.
— Fume-t-il ?
— Il n'a jamais de sa vie touché au tabac.

C'est très bien, cela. Va-t-il au café ?
— Jamais il n'y a mis les pieds.
— Mes compliments. Rentre-t-il tard ?
— Il se couche toujours après dîner.
— Mais c'est un garçon modèle ! Quel âge a-t-il ?
— Deux mois, Monsieur.

Au rapport.

Le colonel a fait lire, au rapport, un avis concernant l'ordinaire des soldats : « Et surtout, recommande-t-il en terminant, qu'on tienne compte, pour la nourriture, des « desiderata » des hommes. »

En lisant cet ordre, un vieux rengagé ronchonne :

— Qu'est-ce que cela veut dire les « desiderata » des hommes ?
— Mais, riposte un caporal, c'est bien simple, ça signifie : les hommes qui désirent du « rata ».

« Les Vacanciers »

III. — LES CHARMES D'UNE EXCURSION ET SES INCIDENTS DE ROUTE

Cueillis dans sa large limousine par André Delsart, nos « vacanciers » quittaient de bon matin la « Villa Paradis » pour se rendre à Roquebert.

Ils franchirent le Lot à Castelfranc sur ce nouveau pont métallique qui peut supporter tous les poids et le colonel s'étonna de la disparition de l'ancien pont suspendu en bois.

— Vois-tu, répondit M. Brunel, c'était bon pour les charrettes de notre enfance qui traversaient avec une charge limitée de deux tonnes au maximum. Mais on s'est aperçu qu'avec les camions de cinq tonnes qui concurrencent les trains de marchandises pour enlever notre production viticole, il n'y avait plus de sécurité quand on entendait les cables gémir et le plancher craquer... Si bien qu'il a fallu s'adapter aux nouvelles conditions économiques. Ici, peut-être plus qu'ailleurs, les vieilles générations ont vu le rail leur la batellerie et nous assistons aujourd'hui à la revanche de la route sur le rail.

On franchit donc le Lot coulant sur un lit de cailloux et de sable dont les pépites étincelaient. Traversant la bourgade, l'auto stoppa devant le monument du sergent Lavayssière dont les chasseurs à pied ont voulu immortaliser la gloire de l'armée d'Afrique et de l'épopée de Sidi-Brahim tout en magnifiant leur esprit de corps.

On remonta en voiture pour s'engager dans ce couloir de verdure de la vallée de la Masse où le ruisseau s'étire comme un ver entre deux coulées de peupliers. On grimpa à Roquebert : au loin surgissait l'éthérée église des Junies dont le minuscule clocheton revêt l'allure d'un cor nac.

— Voyez-vous, là-bas, ce château qui se dérobe sous de discrets ombrages : c'est le dernier vestige de la baronnie des Jean des Junies dont l'un des plus redoutables seigneurs pactisa avec les Anglais pour se venger de l'Evêque-Comte de Cahors qui, accusant sa famille d'hérésie, au temps de la croisade des Albigeois, avait spolié ses biens.

— Suivez le guide ! » ajouta M. Brunel, et Gislène pouffait de rire. Bien sûr, j'imite l'intonation rogommeuse de cette ineffable Marguerite Moreno, une Quercynoise d'adoption, devenue la maîtresse de la « Source bleue », à Touzac, et dont nous entendions à la Radio la si spirituelle diction.

— Suivez le guide », accentua-t-il, pour montrer au bout de sa canne ferrée la série de cromlechs de Roquebert disposés en cercle. Blocs de grès impressionnants dans ce silence sépulcral. Pourrait-on dire devant ces muets témoins de l'époque mégalithique que « plus de quarante siècles, peut-être, vous contemplant... »

— Suivez le guide. » Et nos amis accompagnèrent M. Brunel vers l'a-pic de la vallée. Gislène interrogea : « Qu'est-ce que ces ruines dans le lointain ? Elles évoquent vraiment la squelettique ressemblance d'une tête de mort démesurément agrandie en un macabre rictus.

— C'est Belaye, dit André. Voulez-vous, Mademoiselle, que nous y grimpons ? Il nous reste largement le temps pour faire ce crochet avant le

— Alors ne lui dis pas que tu m'as dit que je le lui avais dit.

Logique irréfutable.

Un peintre montre à un de ses amis une de ses dernières toiles :
L'amateuse. — Très joli votre clair de lune ; mais je ne vois pas la lune.
Le peintre (d'un ton péremptoire). — Quand vous voyez un clerc de notaire, voyez-vous toujours le notaire ?

Origines.

Un client demandait à son médecin qu'il consultait pour la neurasthénie :
— Ce qui m'inquiète le plus, docteur, c'est l'origine de la neurasthénie. D'où vient-elle ?
— Du grec, répondit le médecin.

Le Liseur.

le déjeuner. L'auto repassa la Rivière, courut dans la plaine d'Anglars, puis le moteur se cabra et monta vers les remparts démantelés de l'ancienne ville fortifiée de Belaye.

Parmi les ruines, nos visiteurs se glissèrent dans l'échancrure des épais murs murailles. Quel féérique spectacle que ce cingle du Lot ! Et M. Brunel, toujours du bout de son genou fermé, détaillait la large et si riche plaine de Prayssac dont l'île de Floras évoque le nombril d'une plantureuse nature.

Gislène se pencha sur le vide, s'accrochant au bras d'André, toute frissonnante de ce vertige qu'accrocent M. Brunel quand il raconta que le traitre Catinas, qui livra Belaye aux Anglais, fut roulé à tombeau ouvert dans un tonneau hérissé de couteaux rebondissant sur les rocs de la Cèvenne. Voilà qui rafraîchit singulièrement l'enthousiasme, dit le colonel, en se reculant. On suivit les étroites ruelles où les fenêtres à colonettes, le donjon et des croisées médiévales ainsi que l'église fortifiée sollicitèrent des arrêts contemplatifs.

Et l'on quitta ces ruines attirant irrésistiblement les touristes, au milieu desquelles on croit entendre ce vers de l'Énéide : « Sunt lacrimæ rerum... »

Tout en regagnant l'auto, André ne pouvait s'empêcher d'admirer « la demoiselle ». Sa claire toilette, si simple, s'harmonisait si bien avec sa souple allure d'une si naturelle ingénuité. Elle avait cueilli une brassée de fleurs, ne se fiant pas des orties des ruines dont elle ignorait la sornioise hostilité. Elle serait amoureusement sur sa poitrine cette gerbe champêtre. Sa jolie main avait été grillée par une ronce et André le lui fit gentiment remarquer comme s'excusant de la sauvagerie de certaines plantes du terroir.

— Oh ! ce n'est rien, répondit-elle aux prévenances du jeune homme qui suivait dans le paysage son éblouissant sillage. Et Gislène s'étonnait de se sentir si à l'aise avec André qu'elle connaissait encore à peine.

On remonta en voiture. Dans une vertigineuse descente en lacets, on plongea dans le vallon pour déboucher sur la route longeant le Lot et qui s'amenuisait comme une coulèure pour pénétrer sous la Cèvenne boisée, André conduisait avec prudence, heureusement, car une camionnette les croisa comme un bolide et l'évita-t-on de justesse !

Mais voilà qu'à la cafourque du vallon de La Tour, nos touristes durent stopper à la vue d'un somptueux cabriolet qui venait de capoter dans le fossé. Quelle fut la stupéfaction de Gislène de reconnaître dans cette embardée, Yvette Laginac et Roger Calprane au moment où ces deux inséparables remontaient le talus en se tenant les côtes pour voir s'ils n'avaient rien de cassé, alors qu'ils avaient été projetés sous le talus et que la voiture était en bien piteux état. D'ailleurs la jeune châtelaine semblait plus préoccupée de dénicher dans sa glace de poche les égratignures faites à son minois frippon par un églantier.

Ernest LAFON.

(à suivre).

Chronique du Lot

Chez les Planteurs

Réunion à Martel des planteurs de la variété Nijkerk

Les planteurs de tabac de la variété Nijkerk, de la circonscription de Martel, se sont réunis le dimanche 25 courant à Martel. Au préalable un banquet réunissant les nombreux planteurs sous la présidence de M. Lavayssière, organisateur du Concours-Exposition.

Au dessert, M. Lavayssière exprime la satisfaction du comite de recevoir le Bureau de la Fédération et les planteurs de la région et souhaite la plus cordiale bienvenue à tous les assistants.

M. Couderc remercia M. le Président du comite du bon accueil que les planteurs trouvaient à Martel, il évoqua l'action du conseil général, M. Malvy, député, lors de la réunion de la commission paritaire à Paris, et après avoir félicité le chef d'orchestre, on se rendit à la Mairie où la réunion eut lieu sous la présidence de M. Delsol, Président du Syndicat de Martel.

M. Couderc, Président de la Fédération, donna des explications très détaillées sur la vie de la Fédération au cours de l'année écoulée et sur toutes les questions intéressant la culture, notamment sur la superficie des plantations dont la tolérance du 1/5^e était réduite au 1/10 ; sur la prime à la cueillette et le refus de l'administration de prolonger la date limite sur les expertises et enfin sur toutes les questions présentées.

Il fut décidé de présenter M. le docteur Cambornac, et lui-même aux suffrages des planteurs, comme membres suppléants à la Commission paritaire. Ce choix fut ratifié à l'unanimité ; une motion de confiance fut votée à l'adresse du Bureau ; la création d'un siège de Vice-Président demandé et voté en faveur de M. Lascoux, Président du Syndicat de Baladou ; la liste des anciens experts fut agréée comme liste de discipline syndicale ; et il fut convenu que les prochaines assises se tiendraient à Lamothe-Fénélon.

Une parfaite camaraderie régna à la réunion comme au Banquet et la séance fut levée pour permettre aux planteurs de lavande de tenir leur réunion.

A l'issue de la réunion, le Bureau du Syndicat de Martel organisa la visite du Concours-Exposition ; il invita les planteurs à assister à une démonstration de labour par charue tracteur et de fauchaison par une faucheuse à traction automobile.

Le Bureau de la Fédération et les Planteurs se montrèrent très satisfaits des marques de sympathie qui leur étaient données par leurs camarades Martelais et leur exprimèrent leur vive reconnaissance.

Aux Agriculteurs du Quercy

Le moment est venu de songer aux commandes de plants de lavande, en vue de leur mise en place dès cet automne, si possible, en tout cas avant fin janvier prochain. Ne pas oublier que les plantations tardives de mars-avril doivent être évitées.

Ayant en mains les commandes de plant dès les premiers jours d'octobre, les dirigeants du Syndicat ont la possibilité de les grouper par gares destinataires et de faire réaliser ainsi, sur les frais de transport, une économie d'au moins dix francs par mille plants.

Ne pas perdre de vue que les demandes tardives ne peuvent parfois être servies en temps utile : la gelée et la chute des neiges dans les montagnes du Dauphiné peuvent interrompre l'arrachage du plant pendant des semaines et en retarder considérablement les expéditions.

Donc, seuls seront sûrs de pouvoir planter, entre le 1^{er} novembre et le 31 janvier, ceux qui auront commandé leur plant avant le 15 octobre. Ils seront aussi les seuls à bénéficier des avantages qu'offre le groupage des demandes. Au lieu de 65 fr. le mille environ, transport compris, les retardataires paieront leur plant 75 francs.

La récolte de l'essence augmente d'année en année : six quintaux environ en 1937, près de douze en 1938. Quant aux cours, ils se maintiennent entre 230 et 240 fr. le kilo.

En 1938, nombreux sont les producteurs du Quercy ayant récolté de l'essence de lavande par dizaine de kilo (de 20 à 45 kilos).

Que ceux qui hésitent à planter, qui doutent, ou ne peuvent croire, viennent compulser, dans nos sept ateliers les registres de distillation qui y sont servis, heure par heure, en présence des intéressés ou de leurs délégués. Il s'agit ici de documents d'une sincérité indiscutable, que nous tenons bien volontiers à la disposition de toute personne désireuse de se renseigner. Ils démontrent clairement que la culture de la lavande s'étend de plus en plus dans nos causses et que cette nouvelle industrie, à peu près inconnue naguère dans nos campagnes, commence à y rendre de réels services. Dans nombre d'exploitations agricoles, elle contribue déjà, et parfois dans une bonne mesure, à l'équilibre de la situation financière.

E. D.

Magistrature

Par décret du président de la République, l'honorariat a été conféré à M. Langlade, ancien premier président de la Cour d'appel d'Agen.

A LA CHAMBRE DE COMMERCE DU LOT

Dès qu'elle a eu connaissance de l'heureuse issue de la conférence de Munich, la Chambre de Commerce du Lot a adressé au chef du Gouvernement et à M. de Monzie les télégrammes suivants :

Monsieur Daladier, Président du Conseil, Paris.

« Au nom Chambre de Commerce du Lot, fidèle interprète des ressortissants, vous prie agréer, Monsieur le Président du Conseil, l'expression de nos sentiments de profonde gratitude pour votre inlassable et efficace action en faveur Paix. Saurons nous souvenir chef vigilant qui a su écarter le danger de guerre, défendre et grandir prestige Patrie. — Respectueusement. — Le Président : Paul ORLIAC. »

Monsieur de Monzie, Ministre des Travaux Publics, Paris.

« Chambre de Commerce du Lot, au courant votre noble attitude et vos courageux efforts en ces jours difficiles, me charge, mon cher Ministre et ami, vous exprimer chaleureux remerciements de tous et vous donner assurance que l'immense service rendu par vous à cause Paix ne sera pas oublié. — Amicalement. — Le Président : Paul ORLIAC. »

A LA PRÉFECTURE

M. Poggioli, secrétaire-général du Lot, est nommé sous-préfet de Montmorillon (Vienne).

M. Sassié, chef de cabinet du préfet du Lot, est nommé secrétaire-général du Lot.

A M. Poggioli nous exprimons nos regrets de son départ et nos félicitations à M. Sassié qui s'est acquis à Cahors de nombreuses sympathies.

Intendance

L'adjudant Beney, de la 17^e section de C.O.A., est promu adjudant-chef et maintenu à la 17^e section.

M. Gisbert, élève à l'école libre des sciences politiques, faculté de droit de Paris (recrutement de Cahors), candidat ayant suivi la préparation militaire supérieure de l'infanterie, est admis au peloton d'élèves sous-officiers de réserve du service de l'intendance.

Au 16^e tirailleurs sénégalais

Les sergents Torre et Chambard, du 16^e tirailleurs sénégalais sont nommés au choix sergents-chefs.

Mérite social

Par décret du ministre du Travail, sont nommés chevaliers du Mérite Social :

MM. Bénazet, président de section de la société de secours mutuels « Les Enfants de chemins de fer français » à Cahors ; Cazassus, président de section de la société de secours mutuels « l'Orphelinat des P.T.T. », à Cahors ; Granier, service rendus aux œuvres sociales à Capdenac ; Mespoulet, vice-président de la société de secours mutuels à St-Céré ; Senizergues, secrétaire de la société de secours mutuels « l'Association amicale des P.T.T. », à Figeac ; Talou, receveur de la société de secours mutuels « Association fraternelle des employés et ouvriers des chemins de fer français » à Cahors.

Nos félicitations.

Avis de concours pour le recrutement de rédacteurs stagiaires à l'Administration Centrale.

Il est ouvert un concours pour l'emploi de rédacteurs stagiaires à l'Administration centrale du Ministère du Travail.

Ce concours est ouvert aux candidats des deux sexes.

Le nombre des places mises au concours est fixé à vingt.

Les épreuves commenceront le 21 novembre 1938 et les demandes d'admission seront reçues jusqu'au 21 octobre 1938 inclus.

Pour être admis à concourir, il faut :

1^o Posséder la qualité de français ; 2^o Pour les candidats du sexe masculin, être libéré des obligations du service militaire actif en temps de paix et être âgé de moins de trente ans au 1^{er} janvier 1938.

Les femmes doivent être âgées de vingt-et-un ans au minimum et de trente ans au plus au 1^{er} janvier 1938.

Toutefois, ces limites d'âge sont reculées d'un temps égal à la durée des services antérieurs, civils ou militaires ouvrant des droits à une retraite, dans les conditions prévues par la loi du 14 avril 1924.

Aucune dispense d'âge ne peut être accordée.

3^o Etre titulaire, soit d'un diplôme de licence, soit de l'un des diplômes ou certificats équivalents énumérés par le règlement du concours.

Les épreuves du concours portent sur les matières suivantes : droit public, économie politique, économie sociale, histoire économique et géographique, législation du travail, prévoyance sociale, assurances sociales, assurances privées et législation financière.

Les demandes de renseignements de programme et d'admission au concours doivent être adressées au Ministère du Travail (Direction du Personnel, de l'Administration générale et de la Prévoyance sociale), 1^{er} bureau, 1^{er} section, 127, rue de Grenelle, Paris, 7^e.

HORAIRE DES TRAINS

Nous publions en quatrième page le nouvel horaire des trains qui commencera le 5 octobre, avec le service d'hiver.

A signaler, comme principales modifications : la suppression d'un express de Paris à Toulouse, la suppression de deux express de Toulouse à Paris, enfin, de nombreux changements d'horaire sur la ligne Cahors-Capdenac.

UNE NOTE DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER

Le public est informé qu'en raison du grand nombre de rapatriements de réfugiés susceptibles d'être effectués prochainement, il lui est instamment recommandé :

1^o de faire aux gares de départ enregistrer ses bagages à l'avance ; 2^o de demander dans la plus grande mesure où cela sera possible, la livraison d'office à domicile des bagages à destination de Paris.

Il est rappelé que la S.N.C.F. ne garantit pas d'une manière absolue la livraison des bagages à Paris en même temps que l'arrivée des voyageurs.

LOTÉRIE NATIONALE

Aux services de la Loterie nationale, on n'a pas encore fixé la date du prochain tirage qui devait avoir lieu le 4 octobre et avait été remis.

Toutefois, on pense que le ministre des finances fixerait le tirage aux environs du 15 octobre.

Pour les candidats aux emplois réservés

Le ministère des anciens combattants et pensionnés communique :

« Pour le cas où certains candidats aux emplois réservés, actuellement sous les drapeaux, seraient empêchés de subir les épreuves d'aptitude professionnelle qui doivent avoir lieu au début du mois d'octobre, le ministre des anciens combattants et pensionnés a mis à l'étude des dispositions afin que ces candidats ne subissent de ce fait aucun préjudice. »

Ces dispositions seront portées en temps utile à la connaissance des intéressés. »

Changement d'adresse

M. René Besse, député de Cahors, a pour nouvelle adresse : 15, rue Paul-Louis-Courier (7^e). Littre : 03.37.

Tableau de départ

Au tableau de départ établi à la date du 1^{er} octobre 1938, est inscrit M. le médecin-capitaine Mistrot, du 16^e tirailleurs sénégalais.

Dans les P.T.T.

Mlle Teyssandier, employée des P.T.T. à Paris, est nommée au bureau de Souillac.

Fabrication de piquettes et vins de sucre

Par décret, sont autorisés, en 1938, à préparer des piquettes et des vins de sucre pour leur consommation familiale ou domestique, les viticulteurs dont la récolte globale de l'année en cours dépasse 100 hectolitres de vin, domiciliés dans les communes du Lot suivantes et qui ont souscrit une demande aux fins d'autorisation avant le 31 août 1938.

Canton de Cahors — Cahors, Pradine, Trespoux, Rassiels.

Canton de Catus. — Labastide-du-Vert, Saint-Denis, Catus.

Canton de Luzech. — Anglars-Juilac, Bèlaye, Caillac, Cambayrac, Douelle, Luzech, Parnac, Saint-Vincent-Rive-d'Olt, Sauzet, Villesèque.

Canton de Montcuq. — Le Bouloc, Fargues.

Canton de Puy-l'Evêque. — Duravel, Lagardelle, Prayssac, Puy-l'Evêque, Touzac, Vire.

Marché du Travail

La situation du marché du travail dans le Lot, pendant la semaine du 19 au 24 septembre 1938, a été la suivante :

Nombre de placements locaux à demeure : 1 homme, 3 femmes. Interlocaux : 2 hommes, 1 femme. En extra : 2 hommes.

Demandes d'emploi non satisfaites : 2 hommes, 1 femme.

Offres d'emploi non satisfaites : 4 hommes, 1 femme.

« Le fonds municipal de chômage a secouru 2 hommes, 1 femme. La semaine précédente, il avait secouru 6 chômeurs. »

PALAIS des FÊTES

MERCREDI 5, JEUDI 6, SAMEDI 8 DIMANCHE 9 (à 21 heures)

DIMANCHE (matinée)

Sacha GUITRY, Gaby MORLAY

DANS

Quadrille

Un film de Sacha Guitry EN COMPLEMENT :

Mozart

Plus de trente chefs d'œuvre du compositeur interprétés par le Grand Orchestre Symphonique de Londres.

CAHORS

LA GUERRE AUX RATS

La municipalité de Cahors, ayant décidé, en accord avec le service départemental d'hygiène, de procéder à une deuxième dératisation, invite la population à faciliter les mesures prises à cet effet, car, en dehors de la collaboration de tous les habitants, tout effort serait vain.

Ainsi qu'il a été fait l'an dernier, il sera distribué gratuitement, en ville, par les soins du service de la voirie, des appâts prêts à être placés sur les points de passage et aux endroits que les rats ont l'habitude de fréquenter.

Il est rappelé que ces appâts, à base de scille, ne présentent pratiquement aucun danger pour l'homme et les animaux domestiques. Néanmoins, il est conseillé de ne les placer que le soir et en des endroits accessibles seulement aux rongeurs.

La distribution sera faite par secteur et se poursuivra pendant plusieurs jours et sur tous les points de la ville.

Le passage du véhicule de distribution sera annoncé par une clochette, comme il est fait pour l'enlèvement des ordures ménagères.

Les habitants se présenteront avec un récipient, une planchette ou une feuille de carton un peu épais, l'appât ayant la consistance d'une pâte.

Il est recommandé de ne pas le toucher avec les mains pour des raisons élémentaires d'hygiène et aussi pour ne pas éveiller la méfiance des rats dont l'odorat est très subtil.

Les appâts conservant assez longtemps leur nocivité peuvent être placés plusieurs soirs de suite, jusqu'à leur épuisement.

La distribution commencera le 6 octobre prochain.

Le premier secteur desservi sera le quartier du faubourg Labarre.

La délimitation de chaque secteur est la suivante :

Le secteur n^o 1 : limité par la place des Consuls, la rue de la Barre, la place Thiers, la rue E.-Zola et la rue Martin-Baudel.

Le secteur n^o 2 : limité par le boulevard Gambetta, la place Lafayette, la rue Saint-Barthélémy, la rue des Soubirous, la rue du Château-du-Roi, le quai de Regourd, la rue du Pont-Neuf et la rue du Portail-Alban.

Le secteur n^o 3 : limité par le boulevard Gambetta, la rue du Portail-Alban, la rue du Pont-Neuf, le quai Champollion, la place et la rue Saint-Urcisse et la rue G.-Clemenceau.

Le secteur n^o 4 : limité par le boulevard Gambetta, la place G.-Clemenceau, la rue et la place Saint-Urcisse, le quai Ségur-d'Aguesseau et le cours Vaxis.

Le secteur n^o 5 : limité par le boulevard Gambetta, les allées Fénélon, la rue Saint-Géry, le Lot.

Le secteur n^o 6 : limité par le boulevard Gambetta, les allées Fénélon, la rue Saint-Géry, le Lot et la rue Joachim-Murat.

Le secteur n^o 7 : limité par le boulevard Gambetta, la rue Joachim-Murat, l'avenue du Nord et la place Thiers.

Le faubourg Cabessut forme le secteur n^o 8.

Les faubourgs Saint-Georges et Cabazat forment le secteur n^o 9.

Pendant cette période de quelques jours, il est recommandé :

D'observer encore plus rigoureusement l'arrêté prescrivant l'usage des poubelles fermées ;

De ne jamais déposer des débris après le passage des tombereaux ou des bennes ;

De veiller à la propreté de la rue au niveau de l'immeuble qu'on habite ;

De veiller à la propreté de la maison, du logement, et de se rappeler qu'une maison propre, au même titre qu'une ville propre, où ne traîne aucun déchet alimentaire, ne peut donner asile aux rats.

La distribution aura lieu, à moins d'empêchement imprévisibles :

Pour le secteur n^o 1 : le jeudi 6 octobre ;

Pour le secteur n^o 2 : le vendredi 7 octobre ;

Pour le secteur n^o 3 : le samedi 8 octobre ;

Pour le secteur n^o 4 : le lundi 10 octobre ;

Pour le secteur n^o 5 : le mardi 11 octobre ;

Pour le secteur n^o 6 : le mercredi 12 octobre ;

Pour le secteur n^o 7 : le jeudi 13 octobre ;

Pour le secteur n^o 8 : le vendredi 14 octobre ;

Pour le secteur n^o 9 : le samedi 15 octobre.

La municipalité compte sur la bonne volonté des habitants pour l'aider dans l'effort qu'elle accomplit.

Il fera les 3 mois

Le nommé Maurice Gaillard, 20 ans, tireur de sable à Cahors, condamné à 3 mois de prison, en juin, par le tribunal correctionnel de Guéret, a été mis en état d'arrestation et écroué à la prison de Cahors pour exécution de cette peine.

Foire du 1^{er} octobre

La foire du 1^{er} octobre a été peu importante. Voici les cours :

Marché : poules 6 fr. ; poulets 7 fr. ; dindons, 5 fr. ; canards 6 fr. ; pintades 7 fr. ; lapins 3 fr. ; le demi-kilo.

Pigeon 8 à 12 fr. la paire ; oies à engraisser 140 fr. la paire ; œufs, 7 fr. la douzaine.

HOMMAGE DE CAHORS AU GOUVERNEMENT

Le conseil municipal de Cahors, s'est réuni en séance privée dimanche matin. Au cours de cette réunion, il a voté la motion suivante :

« Le conseil municipal de la ville de Cahors, réuni en séance privée, fidèle interprète des sentiments cahorciens, s'associe à l'universelle joie qui a accompagné l'heureuse conclusion de l'accord de Munich. »

« Il adresse à M. de Monzie l'expression de sa reconnaissance pour la contribution personnelle qu'il a apportée dans les dramatiques négociations diplomatiques de ces derniers jours qui ont abouti au triomphe de la raison humaine par le maintien de la Paix dans la dignité française. »

« Il prie M. de Monzie de transmettre à M. Daladier, Président du Conseil, l'hommage reconnaissant de la population toute entière. »

POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'AERODROME DE LABERAUDIE

L'Officiel publie le décret suivant :

Article premier. — Est déclarée d'utilité publique l'acquisition de terrains d'une superficie d'environ 14 hect. 02 sur le territoire de la commune de Pradines (Lot), nécessaires à l'extension de l'aérodrome de Labéraudie, à effectuer par la Chambre de commerce de Cahors, conformément au projet adopté par cette compagnie.

Art. 2. — Les expropriations nécessaires à la réalisation de l'opération sus-indiquée devront être accomplies dans un délai de deux ans, à partir de la publication du présent décret.

Art. 3. — La dépense à la charge de l'Etat sera imputée sur les crédits alloués au titre des grands travaux contre le chômage.

Voilà une heureuse et utile mesure dont tout le monde ici ne pourra que se féliciter.

Orphéon de Cahors

Les membres de l'Orphéon sont priés d'assister à la répétition générale qui aura lieu mardi soir.

Vin dans une auto

Vendredi soir, M. Duverger, représentant de commerce, avait laissé son automobile, en stationnement, rue Nationale, pour aller vaquer à ses affaires.

A son retour, il constata qu'une marmite en aluminium, deux caisses et un manteau de dame qui se trouvaient dans la voiture, avaient disparu.

Plainte fut portée au Commissariat de police. Une enquête ouverte, aussitôt, par M. Caussie, permit de découvrir le coupable.

C'est le nommé André Gardero, 25 ans, demeurant à Cahors, titulaire de 7 condamnations. Une perquisition fut opérée dans sa chambre, rue du Portail-Alban et les objets volés à M. Duverger furent retrouvés, ainsi que d'autres objets provenant également de vols.

Gardero a été mis en état d'arrestation et écroué à la prison qu'il avait quittée, il y a 4 jours à peine.

Il cassa les vitres

Lundi soir, le sieur C..., demeurant rue du Portail-Alban, pénétra dans le débit de la « Boule d'Or », rue du Château-du-Roi, en faisant du scandale et en brisant des vitres. Plainte a été portée à la police qui a ouvert une enquête.

Collision

Ces jours derniers, une auto conduite par M. l'abbé Delmond, curé de Condat, est entrée en collision avec un gros camion appartenant à la Coopérative fruitière des Quatre-Routes.

Il n'y a pas eu d'accident de personnes, mais les dégâts matériels sont importants.

Grave accident

Mme Marmiesse, de St-Cirgues, était occupée à souffler sur le feu, lorsqu'une violente détonation se produisit. Mme Marmiesse fut blessée à la face. Malheureusement, un œil fut atteint.

Transportée dans une clinique d'Aurillac, elle a dû subir l'ablation de l'œil.

Un chien contre une moto

Dimanche, au moment où M. Arnault, d'Aujols, suivait à motocyclette la route de Labenque, un chien heurta la roue de la moto. M. Arnault fut projeté dans le fossé de la route et a reçu des contusions, qui, heureusement, sont sans gravité. Mais la moto a été endommagée.

La bicyclette dérapée

Par suite d'un dérapage, M. Jean Meheu, en vacances à Lacave, tombe de bicyclette et se fait de fortes contusions et plaies au visage et à une épaule.

Trouvaille

Il a été trouvé une veste par Mme Lamouroux, un porte-monnaie par Mme Paul Andrieux ; une veste de dame par Mlle Lucienne Eseaich ; un portefeuille par M. Rosier ; une paire de gants par M. Bessières.

EDEN

MERCREDI, JEUDI, SAMEDI et DIMANCHE (soirée à 20 heures 45)

DIMANCHE (matinée à 14 heures 45)

La semaine du fou rire avec

BACH

DANS

Le Cantinier

de la Coloniale

CHRONIQUE AERONAUTIQUE

Le Président du Comité-directeur de la section d'aviation populaire de l'Aéro-club du Quercy, fait connaître que par décision de M. le Ministre de l'air, la date de clôture des inscriptions dans les sections d'aviation populaire est fixée pour l'année 1938-1939 comme suit :

1^o Les jeunes gens, élèves dans un établissement de l'Enseignement primaire, primaire supérieur, secondaire, ou ayant cessé toute fréquentation scolaire doivent se faire inscrire avant le 15 octobre 1938 ;

2^o Les élèves de l'Enseignement supérieur (Facultés, grandes Ecoles) pourront se faire inscrire jusqu'au 15 novembre 1938.

Par ailleurs, que tous ces candidats doivent être âgés de 18 ans au plus le jour de leur inscription, sauf les sursitaires dont chaque cas sera l'objet d'un examen particulier de la part des services de l'aviation populaire.

Adressez les adhésions, au Siège social de l'Aéro-Club du Quercy, Chambre de Commerce, Cahors, ou au domicile personnel du Président, M. H. Bris, 2, rue Anatole-France, Cahors (Lot). — Le Président : H. Bris.

Mme CRASSAC-RESSÉQUIER, professeur diplômé du Conservatoire de Musique (certificat d'aptitude à l'enseignement de la musique), prévient les parents d'élèves, qu'elle reçoit à partir du 1^{er} octobre 1938, 8, rue Wilson, Cahors.

Avis de Concours

Arrondissement de Cahors

Castelnau-Montriat
Etat civil du mois de septembre.
Décès : Laval Yves-Armand, à La-Figarière...

Nos marchés aux chasselas. — La journée historique de Munich a eu nos plus heureuses conséquences sur nos marchés...

La hausse des cours est donc très forte et nous aurons cette semaine des prix très importants.

Les prix des chasselas à Castelnau, sont actuellement identiques à ceux de Moissac.

Nécrologie. — Aujourd'hui ont eu lieu, au milieu d'une affluente considérable, les obsèques de M. Frédéric Rosières, âgé de 79 ans.

Notre érudite compatriote emporte les regrets de la population cahorsine à laquelle il rendait constamment de si utiles services.

Que sa veuve, son fils et toute sa famille, veuillent agréer nos condoléances les plus attristées.

Jeunes gens, attention ! — Le public nous prie de nous faire l'écho d'une protestation qui nous paraît des plus légitimes.

Des jeunes gens pratiquent en ce moment dans les rues des courses vertigineuses à bicyclette surprenant au détour des ruelles des vieillards, des enfants et autres personnes qui ont à peine le temps de se garer.

De telles courses sont très imprudentes car les jeunes gens qui ont l'insouciance de s'y livrer risquent de provoquer des accidents mortels.

Le public serait heureux que M. le Maire intervint énergiquement pour faire cesser ces matches intempestifs. Il y a assez de routes hors bourg pour satisfaire la manie de la vitesse.

D'autant que ces courses se faisaient tout dernièrement à la tombée de la nuit et sans lanternes. Si la gendarmerie avait été de passage, elle aurait très probablement allongé la liste de ses procès-verbaux, pour défaut de lanterne et vitesse exagérée dans les agglomérations.

De leur côté, les parents ne doivent pas ignorer que les imprudences de leurs enfants peuvent leur attirer de sérieux ennuis.

A l'école de l'air. — Les jeunes Irisson et Constans, en vacances à Albais, viennent d'être reçus à l'école de l'air de la base aérienne de Rochefort-sur-Mer. Nos félicitations.

Les dernières journées. — Notre plateau a eu une terrible alerte la semaine dernière. On a cru, jusqu'à la journée mémorable et historique du 29 septembre à la mobilisation générale. Tous les réservistes s'apprétaient à répondre à l'appel, lorsque, mercredi soir, 28 septembre, la radio nous a apporté la détermination suprême des ministres anglais et français. Le calme a régné tout le temps, mais la joie a été immense, lorsqu'au matin du 30, la voix des ondes nous a porté que la paix continuerait en Europe.

Tous nos paysans disaient : « Si nos gouvernants pouvaient travailler à rendre cette paix durable et réduire nos armements qui sont la ruine d'un pays si riche soit-il, ce serait le bonheur en perspective. »

Quoi qu'il en soit, tout le monde comprend qu'un jalon est posé et que la ligne droite à tracer ne dépend que de l'énergie de chacun.

Accident. — Jeudi matin, Mme Mouly, du moulin à vent, a eu la cuisse fracturée par le taureau que possédait son mari. Elle a reçu un coup de tête de l'animal qui pouvait lui être fatal.

On a porté cette brave femme à l'hôpital de Cahors où la fracture a été réduite.

Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Feuilleton du « Journal du Lot » 65

ARLETTE ET SON OMBRE par MAX DU VEUZIT

— Vous saurez bientôt, répondit-il d'un air sombre. Il faut auparavant que vous me fournissiez certains renseignements... Je vous en prie !... Pardonnez-moi cette insistance... Elle est indispensable, comme vous le verrez tout à l'heure. Il faut que je sache la vérité !... Ah ! je vous affirme bien que si cette vérité n'est pas conforme à ce que j'ai entrevu dans votre visage candide, dans vos grands yeux francs, dans votre apparence loyale...

Arrondissement de Figeac

Figeac
UN BON NEGOCIATEUR
On sait maintenant que M. de Monzie a personnellement exercé sur Mussolini une amicale mais vive pression qui a été très utile.

Sans doute, le Duce avait-il été sollicité d'agir en médiateur par M. Chamberlain. Sans doute voyait-il que l'armée et le peuple italien s'éloignaient à grands pas de la solidarité avec l'Allemagne... Mais la résolution n'était pas prise.

M. de Monzie a-t-il fait remarquer à Mussolini qu'il ne devait pas laisser au président Roosevelt, les lauriers du médiateur ? Lui a-t-il représenté ce qu'il serait dans l'histoire, s'il faisait reculer une telle guerre ? Ont-ils invoqué la vieille fraternité de race entre France et Italie ? Lui a-t-il démontré qu'il ne pourrait jamais faire jouer sans risquer sa vie et celle du fascisme, son pacte militaire avec le Reich ? Tout cela a été dit vraisemblablement et d'autres choses encore, au cours de cette nuit historique, au chef du gouvernement italien. Les faits démontrent qu'il n'y a pas été insensible.

Disons tout de suite qu'il faut nommer un ambassadeur à Rome, et préconisons en toute objectivité, sans aucun autre souci que l'intérêt de la France, que cet ambassadeur doit être M. de Monzie.

On demande des logements. — Nous rappelons que les propriétaires d'immeubles sont invités par M. le maire, sénateur de Figeac, à faire connaître le plus tôt possible, au secrétariat de la mairie, les logements non garnis à louer.

Naissance. — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'un garçon, Gérard, chez M. et Mme Devès, les sympathiques négociants de la place Carnot.

Nos meilleurs vœux au bébé et nos sincères félicitations aux parents.

Prolongation de détention. — Boudon de la Roquette, ex-huissier à Figeac, poursuivi pour détournement de fonds, actuellement détenu à la prison de Cahors, a été gratifié d'une prolongation de détention d'un mois.

L'instruction de cette affaire se poursuit activement.

Hôtel de la Monnaie. — L'Hôtel de la Monnaie reste ouvert jusqu'au 31 octobre. Les tableaux qui y sont exposés attirent l'admirative attention des nombreux visiteurs. Généreusement offerts par les Artistes, amis du Quercy, ils sont signés de noms bien connus.

On peut retirer les billets de tombola à l'Hôtel de la Monnaie, siège du Syndicat d'initiative.

Après l'accord de Munich. — La Municipalité de Figeac a envoyé le 1er octobre à M. de Monzie, ministre des Travaux Publics, le télégramme suivant : « La municipalité de Figeac vous prie de transmettre au Président Daladier ses vives félicitations pour son active intervention en faveur de la défense de la paix. Elle vous unit deux dans la même pensée affectueuse et dévouée. »

D'autre part, M. Emile Bouysson, Président du bureau provisoire du Comité républicain radical-socialiste de Figeac, a adressé au Président du Conseil le télégramme suivant : « Le Comité républicain, radical et radical-socialiste de Figeac vous prie d'accepter ses sincères félicitations pour l'heureux dénouement de la crise internationale et les services éminents rendus par vous à la cause de la paix. »

A PARIS Voyageurs, Touristes Compatriotes descendez à l'hôtel MALHER

5, rue Malher, 5 (rue de Rivoli) Métro : Saint-Paul PARIS (3e) TOUT LE DERNIER CONFORT SALLES DE BAINS RECOMMANDÉ AUX FAMILLES CHAMBRES A UN LIT de 15 à 24 francs par jour

FLOIRAC Téléphone (Originaire du Lot) ARCHIVES 80-82 Propriétaire Hôtel recommandé par le Journal du Lot

Arrondissement de Gourdon

Gourdon
Succès scolaires. — Nous relevons avec plaisir dans la liste des candidats admis à l'Ecole des Mécaniciens de l'Aéronautique de Rochefort-sur-Mer, les noms de : Cayrouse Maurice, Desplat Abel, Sirac Armand, Talou Raymond, élèves de l'Ecole pratique de Souillac.

Nos sincères félicitations à ces élèves et à leurs dévoués maîtres.

Les épaves de la rue. — Objets trouvés : 1) Une écharpe en laine, pour dame, par la Gendarmerie ; 2) Un parapluie, par M. Meyrignac, Ingénieur ; 3) Un imperméable, par M. Pierre Traucou, Avenue Larroumet ; 4) Une veste en laine, pour dame, par M. Yves Plumet, Avenue Cavaignac ; 5) Une partie d'un chapelet, avec des médailles en argent, par Mme veuve Badet, Boulevard Gallot-Genouillac ; 6) Une paire de gants, par Mlle Denis, Avenue Cavaignac.

Objets perdus : 1) Un portefeuille, contenant une certaine somme, par M. Giles (fils), Avenue Larroumet ; 2) Une ceinture noire (deuil), par Mlle Magnol, employée des postes.

Gramat
Foire annuelle du 29 septembre. — Voici les principaux cours pratiqués durant cette journée :

Foin des bêtes à cornes. — Boucs de boucherie, 1er qualité, de 230 à 240 francs ; 2e qualité, de 210 à 220 fr. ; 3e qualité, de 190 à 205 francs les 50 kilos (poids vif) ; gros boucs, de 5.500 à 6.800 francs ; boucs de travail ou de trait, de 4.500 à 5.500 francs ; vaches de travail, de 2.400 francs à 3.000 francs ; veaux de boucherie, cours en baisse, de 7 francs à 7 fr. 25 le kilo ; porcelets, de 120 à 180 francs ; taille supérieure, de 200 à 240 francs ; brebis de boucherie, de 190 à 240 francs ; brebis de reproduction, de 160 à 180 fr. ; moutons de boucherie, 4 fr. le kilo (poids vif) ; agneaux de boucherie, de 5 fr. 75 à 6 fr. 50 le kilo ; bœliers, de 200 à 320 francs pièce.

Poulets, 6 francs ; poules et coqs, de 5 francs à 5 fr. 25 ; lapins domestiques, 2 fr. 50 ; dindes, 6 francs ; canards, 6 fr. 50 ; œufs, 6 fr. 50 la douzaine ; fromages de « Rocamadour », 5 francs la douzaine.

Pigeons, 6 à 8 francs ; grande taille, de 12 à 16 francs la paire ; lièvres, 4 fr. 50 à 5 fr. 50 ; lapins de garenne, 4 francs ; perdreaux rouges, 12 fr. pièce ; gris, 9 francs pièce ; oies pour engraisser, de 100 à 110 francs la paire.

St-Germain-du-Bel-Air
Notre foire. — Notre foire du 26 a été assez importante, beaucoup de marchands forains et beaucoup de jardinage, quelques transactions sur le gros bétail.

Cours pratiqués : boucs de boucherie, de 200 à 230 fr. les 50 kilos ; boucs de travail et d'élevage, de 170 à 200 fr. les 50 kilos ; agneaux, de 5 à 6 fr. le kilo ; beaucoup de porcelets vendus à de bons prix selon la grosseur ; poulets de grain, de 6 à 7 fr. ; poules, de 5 à 6 fr. ; canards, de 4,50 à 5 fr. 25 ; lapins de choux, de 2 à 2 fr. 25, le tout la livre ; œufs, 6 francs la douzaine ; oies à engraisser, de 100 à 130 fr. la paire. Le jardinage s'est tout vendu.

Etat civil du mois de septembre. — Naissances : Christian-Paule Theil, au Puy-d'Alon ; Christian-Joseph Fort, rue du Lavoir ; Monique-Marie Artiques, avenue Martin-Malvy.

Mariages : Germain Soutre, peintre, domicilié au Chapelin, commune de Brive (Corrèze), avec Eugénie Gauchet, domiciliée à Compenat (Corrèze), en résidence à Souillac (Lot) ; Jean-Baptiste Roche, propriétaire, avec Marie-Madeleine Lasfargue.

Décès : Mme veuve Condere, née Marie Veyrière, à l'âge de 76 ans, au quartier de la Gare.

Le « Journal du Lot » est en vente à PARIS BAZAR D'ORSAY 13, rue du Bac, 7

LA PHOSPHODE GARNAL Médication iodotannique phosphatée Remplace l'Huile de Foie de Morue Prix du Flacon : 15 francs UN SEUL MODELE DE FLACON GRANDEUR UNIQUE En vente dans toutes les Pharmacies

— Oui, convint-il. Il y a du vrai dans ce que vous dites... Seulement, quand je suis décidé à pousser à fond mon interrogatoire et que vous me répondez de votre voix douce et troublante, je suis sans force pour poursuivre l'entretien. Il me semble que je fais fausse route et que je commets presque un sacrilège en vous soupçonnant.

Son visage s'adoucisait tandis qu'il la regardait. Ses sentiments intimes et sa conviction étaient tellement sincères et ardents, en ce moment, qu'il mettait une véritable ferveur dans ce regard posé sur elle... Il dut attendre que son émotion fût calmée avant de poursuivre :

— Arlette, répondez-moi sincèrement, généreusement : Pourquoi avez-vous épousé Anatole Lussan ? Elle sursauta. Elle était si loin de ce mari défunt ! Si loin de ce vieillard qui avait passé le temps d'un éclair dans sa vie, qu'elle ne s'attendait pas à entendre prononcer son nom.

C'était toujours à la même question que l'homme revenait... même en cette minute où, adversaires en apparence, ils sentaient battre leurs cœurs dans un trouble identique.

Abasourdi par ce nom jeté entre eux, elle avait répondu impulsivement :

— Mon mari !... Pauvre diable !... D'un haussement d'épaules, elle marquait toute l'indulgente insignifiance qu'elle attachait à sa mémoire. Puis, se rappelant qu'elle avait pro-

mis de répondre franchement à toutes ses questions, elle expliqua :

— Mon mari était un brave homme. Il m'a rendu service... Un grand service, bien que celui-ci ne lui ait guère coûté ! Cependant, il m'a été utile... De mon côté, j'ai pu adoucir, dans la mesure de mon possible, la fin de son existence !... Je garde de cette courte union l'impression que, de part et d'autre, une bonne action a été commise. Ne mêlez pas le nom de mon mari à vos agissements, monsieur Pierre, si vous voulez me faire plaisir.

Conseils pour la vinification

De la Direction des Services Agricoles du Lot :

La récolte de 1938 s'annonce peu abondante. Elle sera en outre de qualité en général très moyenne.

Le viticulteur peut cependant obtenir un vin honnête à condition de faire une vinification rationnelle, adaptée aux qualités de la vendange.

Chacun sait qu'une vinification bien conduite donne un vin d'un degré alcoolique plus élevé et de conservation assurée.

Le sucre et l'acidité sont les constituants essentiels du raisin et par conséquent du vin, mais d'autres éléments également importants, tels que le tanin, la matière colorante, les matières minérales jouent un rôle prépondérant dans la fermentation des moûts, dans la composition et dans la conservation des vins.

Tous ces produits se trouvent dans le raisin, mais ne s'y rencontrent pas toujours en proportion convenable.

Lorsqu'on examine une grappe de raisin, on remarque qu'elle est constituée par deux parties bien distinctes : la rafle et les grains.

La rafle contient surtout de l'eau, du tanin, des matières minérales et un peu d'acidité. Son utilisation dans la vinification est, en général nulle.

Le grain comprend trois parties : la pellicule, les pépins et la pulpe.

La pellicule ou peau du raisin joue un rôle important au double point de vue chimique et bactériologique. C'est elle qui contient la matière colorante, le tanin et des matières minérales.

En outre, elle apporte des levures qui sont les agents actifs de transformation du sucre en alcool durant la fermentation.

Les pépins sont riches à la fois en tanin, en matières minérales et en graisses.

La pulpe est la partie la plus intéressante du grain.

C'est elle qui renferme la plupart des principes immédiats du moût que l'on retrouve dans le vin : l'eau, le sucre et les matières en solution (acides, matières minérales, matières azotées, etc.), mais elle ne contient généralement pas de matières colorantes, sauf pour les cépages dits teinturiers.

Ce sucre se trouve dans le raisin sous forme de glucose et de levure (sucres réducteurs directement fermentescibles).

Tous les éléments qui viennent d'être cités, contenus dans le raisin, se retrouvent dans le vin. Ils sont, en outre, indispensables à la fermentation pour qu'elle s'effectue normalement.

Il est, en effet, utile de rappeler que la fermentation alcoolique qui a pour but de transformer le sucre du moût en alcool, s'effectue par suite de la présence dans les moûts d'éléments microscopiques, appelés levures, qui se trouvent à l'état naturel sur la peau du raisin. Mais il faut aussi rappeler que ces levures (encore dénommées ferments) ne travaillent bien :

1° qu'en milieu acide (d'où la nécessité des acides du raisin) ;

2° qu'à la température convenable variant entre 18 et 32° (à la moyenne de 25°) ;

3° que si elles sont bien alimentées. Les levures sont, en effet, des êtres vivants qui respirent et assimilent et qui s'alimentent avec les matières azotées, les matières minérales et les matières sucrées du moût.

Si ces trois points ne sont pas simultanément remplis, la fermentation s'effectue dans des conditions défavorables ; elle peut être paresseuse et même incomplète. C'est ce qui explique que l'on obtient quelquefois des vins doux.

Le viticulteur doit donc veiller :

1° à ce que sa cuve contienne des levures et ne contienne que des bonnes levures. C'est pour cela qu'il est souvent nécessaire de faire une sélection de ces levures (piéd de cuve) ou

d'en apporter par achat dans le commerce (apport de levures sélectionnées) et en même temps de se débarrasser des mauvais ferments qui peuvent se trouver sur les raisins altérés ou pourris (bisulfite) ;

2° à obtenir une température convenable dans sa cuve, qui au début de l'encuvage ne doit pas être inférieure à 18° pour monter ensuite en pleine fermentation à 25, 28 et 30°. Pour cela éviter de mettre dans la cuve des vendanges trop froides qui auraient été cueillies le matin au frais et à la rosée.

Si la température est trop faible, il faut effectuer des réchauffements du moût :

3° Fournir aux levures une alimentation rationnelle. Comme ce sont surtout les matières azotées et les matières minérales qui manquent au moût, le viticulteur devra faire des apports de ces éléments nutritifs par l'emploi du phosphate d'ammoniaque (produit qui apporte à la fois du phosphore et de l'azote en combinaison, c'est-à-dire les deux éléments nécessaires aux levures).

Pratique de la vinification

Ces principes, succinctement énumérés, conduisent à observer, pour les vendanges et la vinification de 1938, les règles suivantes :

1° Eviter de cueillir le matin des vendanges trop froides, qui seraient destinées à être mises au fond des cuves et qui contraindraient le départ de la fermentation.

2° Pratiquer le foulage.

3° Faire des piéd de cuve avec les vendanges les plus saines et les plus mûres, ou à défaut faire un apport de levures sélectionnées acquises dans le commerce.

La piéd de cuve consiste en une sélection naturelle des meilleures levures du raisin, levures que l'on fait multiplier avant l'encuvage pour ensemencer en ferments, dans les meilleures conditions possibles, la vendange mise en cuve.

Pour cela, on cueille trois ou quatre jours avant les vendanges, du meilleur raisin du vignoble que l'on foule et que l'on laisse fermenter en petits fûts (barriques), jusqu'à l'encuvage.

On met ensuite la moitié de ce levain au fond de la cuve et l'autre moitié à mi-encuvage. Il faut environ deux barriques de levain pour une cuve de trente barriques de vendange.

Si, au lieu de piéd de cuve, on utilise des levures sélectionnées du commerce, il est nécessaire de n'employer que des levures fraîches, c'est-à-dire de fabrication récente. Cette condition de fraîcheur est, en effet, indispensable pour l'activité des levures.

4° Au fur et à mesure de l'encuvage, pratiquer le bisulfite à la dose de 20 grammes de métabisulfite de potasse par hectolitre de vendange, en vue d'empêcher l'action des mauvais ferments, de favoriser la fermentation et d'augmenter la limpidité et le brillant des vins.

5° Ajouter à la cuve du phosphate d'ammoniaque pur à raison de 50 grammes par hectolitre de vendange. Métabisulfite et phosphate d'ammoniaque devront préalablement être dissous dans un peu d'eau pour être utilisés en solution aux doses indiquées.

6° Ajouter 10 grammes de tanin à l'alcool par hectolitre de vendange (faire dissoudre au préalable ce produit).

7° Après complet encuvage, faire des remontages de moût pour assurer une bonne répartition de tous ces produits dans la cuve.

8° Surveiller la température de la cuve en vue de la maintenir entre 24 et 30 degrés. Réchauffer si c'est nécessaire, ou refroidir si la température s'élève trop.

9° Surveiller la fermentation. Dès que le sucre est complètement transformé en vin (à ce moment, le liquide n'est plus sucré, le bouillonnement a cessé et la température a baissé), opérer le décuage.

Tels sont les principes essentiels d'une bonne vinification qu'il y a lieu de généraliser cette année.

Ils permettront d'obtenir, si les conditions sont bien observées, des vins meilleurs, d'un

apprenait était si étrange, si inattendu, qu'il en demeura interloqué.

— C'était ça !... Ce n'était pas autre chose ?

Il passa la main sur son front où les idées, soudain, se heurtaient en un chaos.

degré alcoolique le plus élevé possible, d'une belle limpidité, d'une bonne tenue et qui, en outre, seront de conservation facile, sans risque d'altération.

Petites annonces économiques

TRAVAIL DE VOIRIE à donner à l'entreprise, M. Brugalières, Laberrie-Catus.

POUR CAUSE DECÈS, vendange à vendre, 1er qualité, dans enclos, environs Cahors. S'adresser à Mme Boutary, à Douelle.

LOCATION D'UN FONDS DE COMMERCE

Madame BLATGÉ a loué à M. Taurand Jean, le fonds de commerce de Café-Restaurant-Taxi, qu'il exploitait, 18, rue Wilson, sous l'enseigne « Café de la Poste » et l'exploitation a commencé depuis le 1er octobre 1938. N° du téléphone 124, Cahors.

M. BLATGÉ dit « Trentols » continue séparément, comme par le passé, son métier de conducteur de Taxi et son auto reste toujours en face du « Café de la Promenade ». Numéros d'appel téléphoniques 11 ou 124, Cahors.

PAYONS 400 fr. les 100 cop. d'après mod. ad. grat. Ecr. V. R. GELAS, 14 M. Sébastien, Lyon.

Dernière heure

Méfais de rebelles allemands

De Prague. — La commune de Broumov avait été occupée samedi par des bandes rebelles allemandes armées de mitrailleuses au moment où les troupes tchécoslovaques se retireraient de la frontière. La commune de Broumov a été réoccupée sans combat.

Des observateurs anglais à Prague

De Londres. — On annonce qu'une trentaine d'observateurs britanniques sont arrivés à Prague. Tous sont des officiers de l'armée, de la marine et de l'aviation britanniques.

Le Japon se retire de la S.D.N.

De Tokio. — On confirme que le gouvernement japonais a décidé de cesser définitivement toute collaboration avec les organisations techniques de la Société des Nations. Le Japon continuera cependant sa coopération à la Cour permanente de justice internationale.

L'Italie démobilise

De Rome. — Les classes 1910 et 1912 qui avaient été rappelées sous les drapeaux seront renvoyées dans leurs foyers à partir du 10 octobre. A cette même date, seront également libérées trois divisions aériennes qui avaient été rappelées.

Un emprunt tchécoslovaque

De Londres. — M. Chamberlain a déclaré à la Chambre des Communes que le gouvernement anglais va garantir un emprunt tchécoslovaque de 20 millions de livres sterling. Une avance immédiate de 10 millions de livres va être faite aux Tchèques.

On demande pour Paris à partir du mois d'octobre

mère, très bonne cuisinière, bonne à tout faire, et fille, femme de chambre, mère débutante, sachant coudre, ou deux sœurs pour assurer le même service. Très sérieuses références exigées.

S'adresser au « Journal du Lot » qui transmettra.

Imp. COMTESSANT (personnel intéressé) Le co-gérant : L. PARAZINES.

pension promise en mon nom ! Et, pour tenir mon engagement, j'ai dû parfois me priver du nécessaire, croyez-le bien ! Songez que sur mon salaire... un gain très léger, j'ai dû prélever soixante francs par mois... Cela peut vous paraître bien peu à vous, un homme ! Pour moi, c'était une somme énorme ! Mais je n'aurais jamais voulu renier mes engagements, ni être défaillant.

L'homme était stupéfait. Et en lui, c'était tout un chambardement.

— Alors !... Vous... vous êtes encore jeune fille ?

— Oui, convient Arlette en rougissant.

— Vous !... Je... je suis tout bouleversé !... C'est bien la vérité que vous me racontez-là !... C'est inimaginable !...

— C'est véritablement vrai, cependant !

Le visiteur réfléchissait... Tout ce qu'il apprenait tenait-il debout ?... La jeune femme ne racontait-elle pas une histoire inventée de toutes pièces ?

— Quelque chose m'échappe ! observe-t-il, après quelques instants de réflexion. Comment, si vous n'avez pas revu votre mari, avez-vous connu son décès ?

— Oh ! C'est bien simple !... Se sentant malade et prévoyant la mort, cet homme avait pris des dispositions pour que je fusse avisée et que je n'eusse pas d'embarras ultérieurs.

(à suivre).

ETUDE

Maitre Jean FABRE
NOTAIRE A CAHORS

Dissolution de la Société
Aux Produits Félix LASAYGUES

Aux termes d'un contrat reçu par M. Jean FABRE, notaire à Cahors, les : trente juillet, trois et dix août et dix septembre mil neuf cent trente-huit; enregistré à Cahors (A.C.), le quinze septembre mil neuf cent trente-huit. Volume : 778 bis, Folio : 12, Case : 54.

Il a été PROCÉDÉ A LA DISSOLUTION de la Société à responsabilité limitée « Aux Produits Félix LASAYGUES », dont le siège social était à Cahors, rue des Cadourques, Numéro : 18, ayant pour objet la fabrication et la vente des conserves alimentaires, au capital social de cent-soixante-dix mille francs, établie suivant contrat sous seing privé en date à Cahors du premier juillet mil neuf cent vingt-huit, enregistré à Cahors (A.C.), le vingt-six juillet mil neuf cent vingt-huit, Folio : 97, Numéro : 738, et suivant contrat reçu par le dit M. FABRE, notaire à Cahors, le quatorze janvier mil neuf cent trente;

La dite dissolution faite à suite de l'expiration de la durée de la Société.

Aux termes de ce contrat de dissolution, Monsieur Jean LASAYGUES, associé-gérant, est demeuré seul propriétaire de l'actif social, à charge de payer à ses anciens associés diverses sommes indiquées au dit contrat.

POUR AVIS,
« J. FABRE ».

BIBLIOGRAPHIE

(Supplément aux Lectures pour Tous d'octobre 1938)

DEUX NOUVEAUTÉS

Le numéro d'octobre des Lectures pour Tous commence deux longs nouveaux récits : un récit historique, la curieuse histoire du mariage de Napoléon III avec Mlle Eugénie de Montijo, et un très mystérieux roman : On a volé un train, par Gaston Pastre. Achetez ce numéro, vous y trouverez aussi une ingénieuse et avancée combinaison d'abonnement d'es-

Ce journal est en lecture dans le Hall de l'Agence Havas 62, rue de Richelieu, PARIS

L. MOREAU ET E. VINET

Ingénieurs Agronomes - Directeur et Directeur-Adjoint de la Station Oenologique Régionale d'Angers - Professeur d'Oenologie et de Viticulture à l'Ecole Supérieure d'Agriculture d'Angers.

LA DÉFENSE DU VIGNOBLE

Comment l'organiser? Comment la réaliser économiquement? Savoir pour gagner.

Les aléas de la culture de la vigne et les variations constatées dans sa production tiennent, pour une grande part, aux maladies qui envahissent le vignoble et dont la multiplicité et l'intensité dépendent du climat et des conditions météorologiques de l'année. Il existe des Traités de Viticulture où ces maladies sont étudiées indépendamment les unes des autres, mais le vigneron, dérouter en présence d'accidents qui exigent chacun un traitement spécifique, ne sait pas, le plus souvent, y discerner une méthode de lutte applicable à son cas particulier.

Dans La Défense du Vignoble, les auteurs, MM. L. Moreau et E. Vinet se mettent en quelque sorte à la place du vigneron pour le guider, à la lumière de leur longue expérience. Ils lui exposent une méthode que chacun peut approprier à son cas et qui lui permet d'organiser la défense de son vignoble d'une manière à la fois efficace et économique.

Ce livre de 220 pages, avec 47 gravures (Encyclopédie Paysanne, Flammarion, éditeur, un volume : 18 francs), présenté dans un style clair, précis et concis, mis au courant des plus récentes recherches, contient tout ce que le viticulteur doit savoir pour préserver son vignoble contre les fléaux qui le menacent et s'assurer un bénéfice d'exploitation. Livre indispensable, il figurera dans toutes les bibliothèques des viticulteurs.

Un volume in-16, avec couverture illustrée. Nombreuses illustrations. Le volume : Prix : 18 francs. Ernest Flammarion, éditeur, 26, rue Racine, Paris.



Mon Jardin Revue de Jardinage THOUARS (Deux-Sèvres) est le guide pratique des amateurs. Essai 3 mois : 2 francs

NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE PLON

MAITRE GASPARD

ROMAN par MAGALI

Dans la belle région languedocienne, aux riches vignobles, M. d'Andrieu vit, en son château de Donzac, dans un isolement farouche, ignorant volontairement tout progrès moderne.

Autoritaire et violent, rien ne lui résiste. Il a chassé autrefois l'un de ses fils, coupable de mésalliance. Le même sort attendait Etienne, son petit-fils, et celui-ci osa montrer quelques velléités d'indépendance. Mais le jeune homme rendu timoré, craintif et renfermé par l'irascible vieillard est devenu incapable d'exprimer la moindre idée personnelle.

Etienne a cependant son secret : il aime Fanette, la fille du régisseur de Donzac. Mais M. d'Andrieu veut le marier à sa filleule Eliane qu'il a invitée au château. Etienne semble résigné d'avance quand Eliane arrive

peu à peu à gagner son amitié et à lui rendre confiance en lui-même. Dès lors, le parti d'Etienne est pris; il affirmera sa volonté contre son grand-père et épousera Fanette. Un dénouement aussi heureux qu'inattendu, vient terminer ce délicieux roman aux péripéties nombreuses où une verve charmante passionne et émeut à la fois.

LA HUTTE D'ACAJOU

ROMAN par GERMAINE ACREMANT

Cette nouvelle œuvre de l'auteur de Ces dames aux chapeaux verts, située dans la pittoresque région du maraichage artésien, au cœur de la population quasi lacustre des environs de Saint-Omer, est l'histoire pathétique d'une humble fille du Marais, sœur de Mireille par le rêve, la beauté en fleur et les aspirations d'une nature ingénue, qui se laisse un instant

prendre au mirage du luxe et de la vie facile, au point de lui sacrifier l'honnête et fidèle amour qui s'offre à elle dans le cercle rassurant de la famille, du milieu, de la tradition. Hélas, elle est vite punie de son inconscience légèreté et sa fraîche idylle finit en tragédie. Dès lors, elle recule devant la destinée qui lui est promise et qui lui impose de se déraciner. L'oubli lui viendra du labeur obstiné dans l'ère paysanne qui encadra ses premières illusions. Très émouvante aventure qui se déroule en scènes rapides, en tableaux animés, où revit l'âme même d'un pays laborieux, d'un sol conquis en quelque sorte sur l'eau hostile, avec des mœurs savoureuses, son patois imagé, ses « routes qui marchent », son industrie serve d'une terre ingrate et mouvante, ses marécages propices au vol des oiseaux migrateurs. L'évocation est saisissante de vérité.

Un volume in-16 broché sous couverture illustrée. Prix : 3 fr. 50. — En vente à la Librairie Plon, 8, rue Garancière, Paris, 6°, et dans toutes les bonnes librairies.

Industriels, commerçants, agriculteurs, particuliers, pour vos envois jusqu'à 50 kilos, utilisez le tarif des petits colis. Ils sont tirés du règlement à domicile dans toutes les localités où fonctionne un service de factage.

Trois tarifs sont à votre disposition : Tarif à vitesse unique; Tarif des colis agricoles; Tarif des colis express.

Notes que P.O.-Midi vient d'ouvrir au Service des Petits Colis les halles de : Anbas, Baladou, Douelle, Payrignac, Périgueux-St-Georges, Siran. Les gares P.O.-Midi tiennent à votre disposition le barème qui vous intéresse.

Avant de partir pour Paris notez l'adresse de l'Agence Havas 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS vous pourrez lire chaque jour votre journal dans le Hall de son immeuble

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

1, RUE DES CAPUCINS, 1

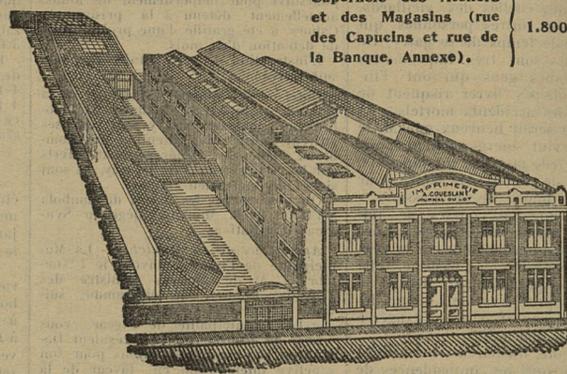
INSTALLATION MODERNE

10 LINOTYPES

22 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE

PRIX MODÉRÉS



Superficie des Ateliers et des Magasins (rue des Capucins et rue de la Banque, Annexe). 1.800 m²

SERVICE D'HIVER 1938-1939 (à partir du 5 Octobre)

Table of train schedules for winter 1938-1939, covering routes from Paris to Toulouse, Cahors, and other regional destinations. Includes departure and arrival times for various train services.